
Renvoi au ministre de la Guerre du don de 66 chemises offertes par le conseil général de la commune de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de la Guerre du don de 66 chemises offertes par le conseil général de la commune de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 395;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37595_t1_0395_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ployés de son bureau pour les frais de guerre, pendant le mois de frimaire.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Hardy (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris le primidi nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Tu trouveras ci-joint la somme de 200 livres pour la contribution volontaire des employés à l'administration des biens nationaux, près la commune de Paris, pendant le courant de frimaire dernier.

« Salut et fraternité.

« J.-J. HARDY, chef du bureau. »

Le citoyen Chévallard-Rivière, secrétaire de la Société populaire de Puiseaux, a envoyé au nom du citoyen Chévallard, juge de paix, 50 livres pour les frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Chevillard-Rivière (4).

Au citoyen Président de la Convention nationale,

« Puiseaux, district de Pithiviers, département du Loiret, le 1^{er} de nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je te fais passer un assignat de 50 livres déposé sur le bureau de la Société populaire de Puiseaux par le citoyen Chevillard, juge de paix dudit lieu, pour les frais de la guerre.

« Salut et fraternité.

« CHEVILLARD-RIVIÈRE, secrétaire. »

Le conseil général de la commune de la Chaise-Dieu, district de Brioude, département de la Haute-Loire, félicite la Convention nationale sur ses travaux; il l'invite à rester à son poste, et lui annonce l'offre qu'il a faite à la patrie de 66 chemises bien conditionnées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au ministre de la guerre (5).

Les administrateurs du district de Charle-

ville font part que les lois révolutionnaires s'exécutent avec ardeur dans leur arrondissement: la vente des domaines nationaux est presque consommée; celle des biens des émigrés prospère et a déjà produit en deux adjudications seules 258,900 livres.

Ils ont envoyé à la Monnaie 1,230 mares, tant argent que vermeil et galons, etc.

1,022 chemises, draps et autres linges ont été offerts aux défenseurs de la patrie. Ils invitent la Convention à parcourir sa glorieuse carrière et de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Charleville (2).

Les administrateurs du district de Charleville, à la Convention nationale.

« Charleville, le 3 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les lois révolutionnaires s'exécutent avec ardeur dans notre ressort. Chacun s'empresse de faire tourner au profit de la République, l'un son industrie, l'autre ses talents, l'autre sa fortune.

« Les cloches, les chemises, la charpie et le vieux linge, l'argenterie des ci-devant églises, tout arrive à la fois.

« La vente des domaines nationaux est presque consommée; celle des biens des émigrés prospère et a déjà produit, en deux adjudications, seulement 258,900 livres pour plusieurs lots estimés ensemble 117,603 livres.

« Déjà 1,230 mares, tant argent que vermeil et galons ont été expédiés pour la Monnaie.

« Tous les jours, il nous arrive des cloches auxquelles nous allons faire prendre la route de Metz: c'est là qu'elles seront converties en canons pour foudroyer le despotisme coalisé.

« Le fer, le plomb, le cuivre s'accroissent pour l'usage de nos armées.

« La fabrication des souliers est dans la plus grande activité.

« 1,022 chemises, draps et autres linges sont offerts aux défenseurs de la liberté.

« Les titres poudreux de la féodalité ont été remis aux arsenaux, et serviront à bourrer nos canons tyrannicides.

« Citoyens législateurs, achevez de parcourir votre glorieuse carrière; restez à votre poste pour consolider le bonheur des Français.

« Salut et fraternité (3).

« MARTIN, agent national provisoire; VECHE-TER fils, secrétaire; CHENU, BAROIS, SAINT-GIRL. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.
(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 24.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.
(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 23.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 124.
(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 15.

(3) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 361 du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793), p. 1629, col. 1].